

APPUI CONSEIL RH DIAGNOSTIC-CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

PÉRIODE DE RÉALISATION : 2019

Cette prestation vous permet de bénéficier de recommandations personnalisées et d'un accompagnement sur-mesure adapté à vos besoins en gestion des ressources humaines.



EN PRATIQUE

Durée : **8 jours au maximum**

Le dispositif s'articule autour de deux volets d'action :

- **Diagnostic (2 jours maximum)** : recueil des besoins, identification des problématiques RH.
- **Accompagnement (6 jours maximum)** : préparation d'un plan d'action ciblé, recommandations et mise en oeuvre.



PRISE EN CHARGE TYPE*

Entreprises de 11 à 49 salariés

Coût de la prestation	1000 €/jour maximum ⁽²⁾
Participation Etat	40 %
Participation Constructyts	50 %
Participation entreprise	10 %

* Modèle de répartition de la prise en charge (selon l'étude du dossier et taille de l'entreprise). Pour les entreprises de plus de 50 salariés, nous consulter. Voir modalités et conditions auprès de votre conseiller référent Constructyts Grand Est.

GARDONS LE CONTACT

Financement, modalités de formation, un conseiller à votre écoute :

- ▶ 03 83 32 71 71
- ▶ [Consulter les coordonnées de mon conseiller en formation](#)



CET ACCOMPAGNEMENT S'ADRESSE À :

- Je dirige une TPE ou une PME⁽¹⁾ dans le secteur du BTP,
- Mon entreprise n'a pas de service dédié aux RH,
- La gestion des ressources humaines me pose des difficultés au quotidien.



LES BÉNÉFICES

- Prestation réalisée au sein de votre entreprise par un **cabinet conseil RH**.
- Consultants experts **référéncés** par la DIRECCTE et Constructyts Grand Est.
- **Accompagnement personnalisé** : prestation individualisée.
- **Restitutions écrites** : résultats du diagnostic, préconisations, outils développés...

LES OBJECTIFS

- Établir un état des lieux des compétences (autodiagnostic Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et son plan de développement au bénéfice des salariés
- Produire des outils personnalisés et mobilisables dans la durée (fiche de poste...)
- Faciliter la gestion quotidienne de la RH au sein de votre entreprise (réglementation, projets de formation...)
- Optimiser, appuyer et anticiper le processus de recrutement (potentiel d'emploi, départs et nouveaux arrivants)
- Réaliser vos entretiens professionnels dans les meilleures conditions
- Se former aux relations sociales (passage des seuils sociaux)
- Définir les axes de perfectionnement de votre gestion des ressources humaines
- Repérer les leviers d'actions existants, élaborer et mettre en place un plan d'action répondant à vos objectifs

⁽¹⁾ PME autonome (au sens européen du terme) n'appartenant pas à un groupe de plus de 250 salariés. ⁽²⁾ Participation de l'État : jusqu'à 50 % du coût au maximum. Participation de l'OPCO : jusqu'à 50 % du coût au maximum. Mobilisation de la contribution volontaire de l'entreprise jusqu'à 50 % du coût.